

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Total Clean

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

<i>Marque commerciale:</i>	Total Clean
<i>Autres noms / Synonymes:</i>	PROFESSIONAL CLEANING SYSTEM
▼ <i>N° de produit:</i>	25301; 25303; 25312

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<i>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:</i>	Produit cosmétique, Produit de nettoyage Réservé aux utilisateurs professionnels.
<i>Utilisations déconseillées :</i>	Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<i>Nom et adresse de l'entreprise:</i>	VEIDEC AB Videvägen 9 SE-247 64 Veberöd Suède +46 46238900 www.veidec.com
<i>Distributeur:</i>	CIBTECH 445Bd Gambetta 59200 Tourcoing France +33 (0)6 64 77 73 91 www.veidec.fr
<i>Personne à contacter:</i>	Nina Mandahl
<i>Courriel:</i>	nina.mandahl@veidec.se
<i>Révision:</i>	01/10/2024
<i>Version de la fiche de données de sécurité:</i>	11.0
<i>Date de la précédente édition:</i>	28/09/2023 (10.0)

1.4. ▼ Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

<i>Pictogramme(s) de danger:</i>	Sans objet.
<i>Mention d'avertissement:</i>	Sans objet.
<i>Mention(s) de danger:</i>	Sans objet.
<i>Conseil(s) de prudence:</i>	
<i>Générales:</i>	-
<i>Précautions:</i>	-
<i>Intervention:</i>	-
<i>Stockage:</i>	-
<i>Élimination:</i>	-
<i>Contient:</i>	Aucune connue.
<i>Autre étiquetage:</i>	Sans objet.

2.3. Autres dangers

▼ <i>Autre:</i>	<p>Les produits cosmétiques sont exemptés de règles de classification, mais doivent être conformes à la législation sur les cosmétiques.</p> <p>Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.</p> <p>Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.</p>
-----------------	--

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
3-methoxy-3-methylbutan-1-ol	N° CAS : 56539-66-3 N° CE: 260-252-4 REACH: 01-2119976333-33 N° index :	≤ 5 %	Eye Irrit. 2, H319	
Ethanol	N° CAS : 64-17-5 N° CE: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43 N° index : 603-002-00-5	≤ 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 50,00 %)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

Contact cutané:

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel:

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse.

Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. En cas de malaise: contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. ▼ Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
CO/CO2

5.3. ▼ Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent.

6.3. ▼ Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Non pertinent.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Non pertinent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les compatibilités en matière de conditionnement: A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage: Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles: Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non pertinent.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1900

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1000

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 5000

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 9500

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

Non pertinent.

PNEC

Non pertinent.

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

▼ *Précautions générales:* La consommation de tabac, de nourriture et

<p><i>Scénarios d'exposition:</i></p> <p><i>Limite d'exposition:</i></p> <p>▼ <i>Mesures techniques:</i></p> <p>▼ <i>Mesures d'hygiène:</i></p> <p><i>Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:</i></p>	<p>de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.</p> <p>Non pertinent.</p> <p>Non pertinent.</p> <p>Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.</p> <p>Non pertinent.</p> <p>Non pertinent.</p>
--	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités: Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes
Pas d'exigences particulières			

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Pas d'exigences particulières	-	-

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Pas d'exigences particulières	-	-	-

Protection des yeux:

Type	Normes
Pas d'exigences particulières.	-

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Incolore
<i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>	Citron
<i>pH:</i>	5 - 5,5
<i>Densité (g/cm³):</i>	0,95
<i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Sans objet

Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	0
<i>Le point/l'intervalle (°C):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

<i>Point d'ébullition (°C):</i>	98,8
<i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Aucune information disponible
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Sans objet

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	Des résultats négatifs ont été obtenus lors de l'essai de combustion entretenue L.2, troisième partie, section 32 des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses des Nations unies, Manuel d'épreuves et de critères.
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Sans objet
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Sans objet

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Très soluble
▼ <i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	Sans objet
<i>COV (g/L):</i>	8
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Sans objet

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Non pertinent.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	Ethanol
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	10470 mg/kg bw

Produit/composant	Ethanol
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat, Sprague-Dawley, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	CL50 (4 heures)
Valeur :	124.7 mg/L

Produit/composant	Ethanol
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	>15700 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Effets sur le long terme**

Aucune connue.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

▼ Autres informations

Non pertinent.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. ▼ Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux. Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼ Code CED: 20 03 01 Déchets municipaux en mélange

▼ Emballages pollués

Code CED: 15 01 02 Emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5 Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ Autre

Des résultats négatifs ont été obtenus lors de l'essai de combustion entretenue L.2, troisième partie, section 32 des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses des Nations unies, Manuel d'épreuves et de critères.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<i>Limites d'utilisation:</i>	Non pertinent.
<i>Demandes de formation spécifique:</i>	Pas d'exigences particulières.
<i>Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:</i>	Sans objet.
▼ REACH, Annexe XVII:	Ethanol est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).
<i>Étiquetage du contenu conformément au règlement 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques "Ingrédients":</i>	AQUA, GLYCERETH-17 COCOATE, METHOXYMETHYLBUTANOL, ALCOHOL DENAT., PEG-40 HYDROGENATED CASTOR OIL, COCAMIDE DEA, LAURETH-7 CITRATE, TOCOPHERYL ACETATE, ALOE BARBADENSIS LEAF EXTRACT, SIMMONDSIA CHINENSIS SEED OIL, GLYCERIN, CITRIC ACID, POTASSIUM SORBATE, SODIUM BENZOATE, PARFUM
<i>Autre:</i>	Sans objet.
<i>Sources:</i>	Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques. Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP). Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CE/UE = Communauté européenne
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CED = Catalogue européen des déchets
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MSDS = Fiche de données de sécurité
NU = Nations Unies
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS)
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
UFI = Identifiant unique de formulation

▼ Autre

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 32 de REACH.

Homologué par

Nina Mandahl

▼ Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr